

II. - LIBYE

Comme si la poursuite et l'approfondissement de la crise économique mondiale avait fini par avoir raison des forces qui l'avaient initialement propagée, l'année 1980 a vu la tendance au fléchissement de la production pétrolière s'accroître et le mouvement de reflux déflationniste des prix se confirmer. Et ceci partout dans les pays producteurs de pétrole appartenant à l'OPEP, à commencer par la Libye. Du coup, la volonté politique affichée en 1979 (1) par le pouvoir libyen de gérer les ressources naturelles en fonction du volume prouvé des réserves actuelles du sous-sol et en prévision de leur épuisement futur, est devenue moins assurée et moins ferme. A la grande stratégie de développement de longue portée, affirmée dans les discours, s'est substituée une « gestion à vue » des stocks et des flux, révisable - en baisse le plus souvent - tous les trois mois, en fonction de l'évolution du marché international, et des besoins des économies capitalistes consommatrices d'énergie.

Fléchissement important de la production pétrolière, chute des exportations et par conséquent du pouvoir d'achat du baril de brut, ralentissement sensible de la hausse des prix, tous les signes d'une crise économique sérieuse sont là en Libye, cette année plus que jamais.

I. - ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE

L'année 1980 confirme la tendance à la baisse de la production pétrolière en Libye qui avait débuté dès l'année 1974. Le renversement de tendance qui semblait se dessiner en 1979 ne s'est donc pas réalisé et la production enregistrée durant l'année 1980 se situe au niveau le plus bas que la Libye ait connu depuis la « guerre d'octobre » en 1973, année qui précéda la crise. Mesurée en milliers de barils par jour, le volume de la production a en effet baissé de près de 12 % par rapport au niveau enregistré en 1977, et de plus de 13 % par rapport à celui de l'année 1979.

Une telle chute correspond du reste à la tendance générale de la production pétrolière de l'ensemble des pays de l'OPEP. En effet, mis à part le cas de l'Arabie Séoudite, dont on connaît les motifs politiques qui la poussent à *surproduire*, la plupart des pays ont vu leur production baisser d'une année sur l'autre, comme on pourra le noter d'après les calculs suivants (cf. tableau I).

(1) Cf. notre chronique de l'année 1979 in AAN 1979, p. 609 sq.

Années	Milliers b/j	Indice
1977	2 063	100
1978	1 982	96
1979	2 091	101
1980	1 830	88

Source : Calculs effectués d'après les statistiques fournies par l'OPEC. *Annual Statistical Bulletin* 1980.

TABLEAU I
Évolution comparée de la production pétrolière de 11 Pays de l'OPEP

Pays	En milliers b/j		% 1980 1979	% de la production totale OPEP 1980
	1979	1980		
Libye	2 091,7	1 830,0	- 12,0	6
Algérie	1 153,8	1 019,9	- 4,0	3
Indonésie	1 590,8	1 575,7	- 1,0	5
Iran	3 167,9	1 467,3	- 54,0	5
Irak	3 476,9	2 646,4	- 24,0	9
Koweït	2 500,3	1 663,7	- 34,0	6
Nigeria	2 302,0	2 058,0	- 11,0	7
Qatar	508,1	471,4	- 8,0	-
Arabie Séou.	9 532,6	9 900,5	+ 3,0	36
Émirats Arabes Unis	1 830,7	1 701,9	- 8,0	6
Venezuela	2 356,4	2 165,0	- 9,0	8
TOTAL OPEP	30 928,8	26 878,4	- 14,0	

Source : Calculs effectués d'après les statistiques fournies par l'OPEC in *Annual Statistical Bulletin*. 1980.

On remarquera que le taux de diminution de la production libyenne est l'un des plus élevé (- 12 %) parmi les pays producteurs d'Afrique (Algérie : - 4 % ; Nigeria : - 11 %), et même le plus élevé parmi les pays de l'OPEP, mis à part les cas de l'Iran et de l'Irak, dont le système productif est gravement perturbé par la guerre qui se poursuit dans cette région.

La chute de la production libyenne durant l'année 1980 est principalement due à la désaffection dictée autant par le fléchissement continu de la consommation pétrolière que par la volonté des puissances impérialistes de mettre au pas le régime du Colonel Qadhafi et montrer sans doute par là que l'arme du pétrole n'est pas qu'à un seul tranchant. Les pressions de l'impérialisme ont abouti aux résultats escomptés puisque les autorités libyennes se montrent désormais incapables de maîtriser et de planifier, sur le long terme, le volume de la production nationale, ni même d'en fixer le niveau à court terme. Le pouvoir politique de la Jamahiriya ne peut s'empêcher de constater

cette réalité et, lui qui déclarait tout haut l'année passée, par la bouche de Moussa Frioua, secrétaire au Plan : « Nous avons régularisé la production pétrolière et posé les bases d'un développement industriel qui nous permettra d'assurer l'après-pétrole » (2), est bien forcé de reconnaître, par la bouche du « secrétaire » au Pétrole, M. Abdel-Salam Zaggar, qui vient de remplacer M. Ezzedine Mabrouk, que : « Actuellement, nous révisons le niveau de notre production tous les trois mois. Mais, à long terme, nous pensons que le niveau de notre production devra être déterminé par les normes techniques nécessaires à la bonne gestion des réservoirs... Le niveau de production a été fixé à 1,7 millions de barils/jour pour le 2^e trimestre (1980); mais nous n'avons pas encore pris de décision pour le 3^e trimestre... » (3). Dans cette même interview le « Secrétaire » (Ministre) du Pétrole déclare à propos de la politique d'exploration : « Nous avons signé un certain nombre de nouveaux accords pour relancer l'exploration en Libye de manière à trouver des réserves supplémentaires. Pour l'essentiel, ces contrats sont du type partage de la production. Les sociétés effectuent les dépenses d'exploration et enlèvent une partie de la production en cas de découverte. La répartition des coûts de développement entre les sociétés et la NOC peut être de 50/50 ou de 70/30, tandis que pour les coûts de production la répartition est de 10/90. Mais nous nous intéressons également à d'autres types de contrats, comme les contrats de service par exemple ».

De fait, la chute de la production et des exportations pétrolières (dont nous parlerons plus loin) n'a pas empêché la poursuite de la mise en œuvre des contrats d'exploration conclus dans le passé entre la NOC et des sociétés étrangères, ni la signature de nouveaux contrats.

L'affaire la plus retentissante a été sans doute celle de l'accord conclu avec la société d'État, Elf-Aquitaine, accord dénoncé par le gouvernement français le jour même où il a été rendu public par le gouvernement libyen. Le protocole d'accord avait en fait été conclu le 22 janvier 1980 entre le Société Nationale Elf-Aquitaine (SNEA) et la National Oil Corporation (NOC) libyenne. Il octroyait à la SNEA quatre nouveaux permis de recherche en Libye, d'une superficie totale de 14 583,5 km², tous situés en terre, ainsi que le renouvellement d'un cinquième permis. Les accords, conclus pour une durée de cinq ans, sont du type « partage de la production ». Ils couvrent les zones suivantes :

- 6 558,2 km² dans la région de Hamada;
- 3 725 km² dans la région de Es-Sider;
- 3 140,8 km² au sud de Marsa el-Brega;
- et 1 429,5 km² à l'ouest de Sarir.

Après un an de réflexion, le « Comité Général Populaire Libyen » a autorisé la National Oil Corporation (NOC) à « finaliser » le protocole d'accord. Rendue publique le 7 janvier 1981, en même temps que l'annonce du projet de fusion de la Libye et du Tchad, cette autorisation fut aussitôt dénoncée le jour même dans un communiqué publié par M. Giraud, le ministre français de l'énergie : « Le gouvernement français n'a pas été consulté sur l'opportunité de

[2] Cf. notre chronique dans l'AAN 1979, p. 610.

[3] Interview accordée à la revue *Pétrole et Gaz arabe*, n° 270, du 16-6-80, p. 4 et 5.

la conclusion d'un accord pétrolier entre la société Elf et le gouvernement libyen et n'a donc pas donné son approbation ». En principe, une telle approbation n'est pas requise, même pour une société dont le capital est détenu à 67 % par l'État. Mais le gouvernement français estime qu'il est des cas où un permis de recherche peut devenir une affaire politique et que tel était bien le cas, compte tenu des circonstances actuelles, des permis obtenus par Elf en Libye. M. Giraud a donc demandé à l'ERAP, l'établissement public par l'intermédiaire duquel l'État exerce sa tutelle sur la Société Nationale Elf-Aquitaine (SNEA), de soumettre cette affaire au conseil d'administration de la SNEA, dans le but d'obtenir d'elle, sinon qu'elle renonce à ces accords, du moins qu'elle en gèle l'application.

D'autres contrats signés en 1980 ont connu un sort plus heureux : c'est ainsi que la Compagnie américaine Occidental Petroleum a obtenu un nouveau permis d'exploration en Libye. Il porte sur une zone de 34 425 km², située à 322 km au sud de Tripoli. Le contrat, du type partage de la production, prévoit une répartition de la production entre la NOC et Occidental à raison de 85 % - 15 %.

La même société a par ailleurs annoncé une découverte de pétrole sur le site de Fidda. Le puits découvert a donné, aux premiers essais, 5 000 b/j de pétrole brut. La compagnie estime que le nouveau gisement pourrait contenir de 50 à 100 millions de barils de pétrole. Fidda se trouve sur le permis obtenu par Occidental en février 1974. L'accord du « type partage de la production », prévoit qu'en cas de découverte commerciale la production sera partagée entre la National Oil Corp. libyenne et Occidental dans la proportion de 81 % - 19 %.

Une autre découverte a également été annoncée, celle de la société brésilienne Braspetro, réalisée dans la région de Mourzouk ; son ampleur n'est pas encore connue au moment de la rédaction de cette chronique. Les études techniques en cours devraient permettre d'évaluer l'importance du gisement découvert. Mais Braspetro a d'ores et déjà indiqué que si la découverte était de faible ampleur, le pétrole serait raffiné sur place et destiné à la satisfaction des besoins intérieurs libyens. En revanche, si la découverte se révélait importante, un oléoduc serait construit pour relier le gisement à la côte méditerranéenne. Braspetro a réalisé cette découverte sur le permis de 18 975 km² qu'elle a obtenu en septembre 1974. Le contrat prévoit qu'en cas de découverte commerciale, la production sera partagée entre la National Oil Corporation libyenne et Braspetro dans la proportion de 81 % - 19 %.

II. - ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS PÉTROLIÈRES

* L'essentiel de notre production est exporté, à l'exception de 130 000 b/j destinés à l'alimentation de nos raffineries et de 10 000 b/j maximum pour le

complexe pétrochimique de Marsa el-Brega. 70 % environ des exportations pétrolières sont réalisés par la National Oil Corp. » a indiqué dans l'interview précédemment citée, le « secrétaire » au Pétrole, Abdessalam Zagar.

Parallèlement à la production, l'exportation du pétrole a accusé une forte chute durant l'année 1980, contrastant avec le léger relèvement constaté en 1979 :

TABLEAU II
*Evolution comparée des exportations estimée en milliers b/j
de dix pays de l'OPEP (1977-1980)*

Pays	1977	1978	1979	1980	% 1980 1979
Libye	2 034,2	1 954,0	2 050,6	1 776,4	- 14
Algérie	1 065,0	1 080,7	1 031,1	868,3	- 16
Indonésie	1 472,9	1 386,8	1 269,9	1 197,2	- 6
Iran	4 986,3	4 574,6	2 579,6	951,7	- 64
Irak	2 203,1	2 417,5	3 309,4	2 494,0	- 25
Koweït	1 938,1	2 088,3	2 506,7	1 639,9	- 35
Nigeria	2 044,1	1 830,9	2 234,1	2 033,9	- 9
Arabie Saoudite	8 949,8	8 063,5	9 193,3	9 630,0	+ 4
Émirats Arabes Unis	1 992,8	1 824,2	1 818,3	1 697,3	- 7
Vénézuéla	1 963,9	1 942,1	2 093,5	1 837,1	- 13
Total OPEP	29 392,1	27 976,8	28 909,7	24 883,1	- 14

On notera, au vu des calculs portés au tableau II, que la baisse absolue enregistrée par la Libye en 1980, relativement à l'année 1979, accuse le taux le plus fort (- 14 %) de tout le groupe OPEP (mis à part évidemment le cas des pays en état de guerre, Iran, Irak, ou proche du champ de bataille, comme le Koweït), venant au second rang après l'Algérie (- 16 %). Il correspond du reste exactement à la diminution moyenne totale de l'ensemble des exportations des pays de l'OPEP (- 14 %).

Il serait très intéressant de savoir comment cette chute des exportations s'est répartie entre les divers pays acheteurs du pétrole libyen. Il y a fort à parier que le « boycott » larvé exercé par les Etats-Unis à l'égard de la Libye n'a pas manqué de faire sentir ses effets sur les enlèvements de brut. Mais l'absence d'informations statistiques ne permet pas de pousser plus loin l'examen d'une telle hypothèse.

III. - ÉVOLUTION DES PRIX ET DES REVENUS

La tendance à la hausse des prix du brut, qui s'est enclenchée il y a près de 7 ans, en 1974, s'est poursuivie durant l'année 1980, mais à un rythme nettement plus ralenti. En effet, alors qu'en 1979 les prix officiels du brut

libyen avaient plus que doublé par rapport à l'année 1978, le taux d'augmentation pour l'année 1980 ne dépasse pas les 18 %, comme l'indique le tableau III ci-dessous :

TABLEAU III

	1979	1980				1981	1.1.81 % 1.1.80
	1.01	1.01	4.02	16.05	1.07	1.01	
<i>Algérie</i>							
Zarzaitine (41°).....	14,753	30,00	34,21	35,21	17,00	40,00	+ 33
Sahara (44°).....	14,805	30,00	34,21	35,21	37,00	40,00	
<i>Lybie</i>	15,01	1,01	1,04	1,06	1,07	1,01	
Amna (36°).....	14,03	34,02	34,02	36,02	26,30	40,30	-
Es Sider (37°).....	14,52	34,50	34,50	36,50	36,78	40,78	-
Sarir (37,5°).....	14,13	34,12	34,12	36,12	36,40	40,40	+ 18
Bou Attifel (40°).....	14,05	34,04	34,04	36,04	36,32	40,32	-
Brega (40°).....	14,69	34,67	34,67	36,67	37,00	41,00	-
Zueitina (41°).....	14,74	34,72	34,72	36,72	37,00	41,00	+ 18
Sirtica (41,5°).....	14,52	34,50	34,50	36,50	36,78	40,78	-
<i>Nigeria</i>	1,01	4,02	1,04	22,05	1,07	1,01	
Medium (26°).....	14,23	32,91	33,42	35,42	35,73	38,70	-
Fornados (31°).....	14,44	34,01	34,52	36,52	36,83	39,80	-
Pennington (36°).....	14,71	34,11	34,62	36,62	36,93	39,90	-
Escravos (36°).....	14,77	34,11	34,62	34,62	36,93	39,90	-
Bonny (37°).....	14,80	34,18	34,69	36,69	37,00	40,00	-
Qua Ihoé (37°).....	14,80	34,19	34,70	36,70	37,00	40,00	+ 16
Brass (41,5°).....	14,84	34,21	34,72	36,72	37,00	40,00	+ 16

Source : Calculs effectués d'après les données fournies par le *Pétrole et le Gaz arabes*, n° 284 du 16.01.81, p. 16.

Cette légère augmentation a été acquise en trois étapes lors des réunions de l'OPEP, en juin 1980 à Alger, en septembre 1980 à Vienne, et en décembre de la même année, à Bali. La réunion d'Alger en juin 1980 avait fixé le plafond général de la hausse à 37 \$ le baril seulement, décision pratiquement dictée par l'Arabie Séoudite et qui a pour effet de freiner notablement la hausse des prix libyens. Le « Secrétaire » au Pétrole, M. Abdessalam Zaggag s'est d'ailleurs exprimé très clairement sur ce sujet (4) : « Contrairement à la conférence de Caracas où des divergences d'opinion en matière de prix avaient conduit à une série de prix différents, au cours de cette réunion (d'Alger) nous sommes parvenus à un certain accord sur l'application des différentiels entre le « market crude » et les autres « bruts ». Le maximum de \$ 37/baril fixé pour les pétroles africains ne reflète pas la valeur réelle de ces « bruts » et, à notre avis, ce niveau aurait déjà dû être atteint depuis plusieurs mois. Mais, au nom de

(4) Dans l'interview accordée à PGA déjà citée.

l'unité et pour parvenir à un prix unifié, les producteurs africains ont accepté de ne procéder qu'à un faible réajustement de leurs prix et de maintenir pour trois mois un prix-plafond pour le « market crude ». Après quoi, c'est le marché qui décidera. D'après nos calculs, notre prix devrait être plus élevé, mais nous avons accepté le niveau de \$ 37 comme une solution temporaire devant permettre d'arriver à un équilibre...

• Du fait que le prix du « brut » de Zouétina atteint déjà \$ 36,72 le baril notre marge de manœuvre est étroite. Mais nous allons examiner la question et prendre une décision au cours des prochaines semaines...

• Pour déterminer le prix du pétrole, nous devons prendre en compte plusieurs facteurs : l'inflation, la parité du dollar, le PNB des pays de l'OPEP et des pays industrialisés ainsi que les coûts et les prix des sources alternatives d'énergie. Et il faudrait en arriver là aussi vite que possible. Sur cette question des prix, *il existe des divergences entre les pays membres et nous avons formulé, avec l'Algérie et l'Iran, des réserves sur ce point*.

La conférence de Vienne, réunie au mois de septembre 1980 décide, toujours sous la pression de l'Arabie Séoudite, de geler les prix, et de maintenir le prix-plafond au niveau qui a été fixé à Alger, c'est-à-dire à 37 \$ le baril. En conséquence le prix d'enlèvement du baril libyen ne connaîtra pas d'augmentation en termes nominaux, ce qui signifie qu'il accusera en réalité une baisse en termes réels, consécutive à l'érosion du \$ et au renchérissement continu des biens de consommation et d'équipement importés.

Il faut attendre la conférence de l'OPEP à Bali en décembre 1980 pour voir le niveau des prix de référence à nouveau relevé. En effet la décision adoptée par l'OPEP à Bali comporte trois volets :

1) Le prix officiel du brut de référence (Arabian Light 34° API) a été fixé à \$ 32/b.

2) Les pays membres peuvent cependant se référer à un prix-plafond théorique de \$ 36/b pour l'Arabian Light.

3) Le prix maximum pour le brut OPEP, le plafond général des prix officiels, fixé à Alger et à Vienne à \$ 37/b, est alors porté à \$ 41/b.

Cependant les décisions adoptées lors de cette 59^e Conférence ordinaire de l'OPEP, maintiennent le système des prix mis en place en juin dernier à Alger et affiné à Vienne en septembre. Pour ce qui concerne le prix du brut libyen, il résulte de ces décisions que la marge d'augmentation sera confinée dans des limites très strictes, de l'ordre de 8%. Le ministre algérien de l'Énergie et des Industrie pétrochimiques avait d'ailleurs déclaré que les Africains ne dépasseraient peut-être pas la barre des \$ 40/b et laissé entendre en conséquence que l'Algérie, comme la Libye et le Nigeria seraient obligés de se contenter d'une hausse de \$ 3/b de leurs prix officiels de vente du pétrole brut, soit donc une augmentation de 8,1% seulement.

Cependant, en dépit de la chute des exportations et du ralentissement de la hausse des prix, il semble que les revenus pétroliers de la Libye aient, cette année encore, sensiblement augmenté. Les données du tableau IV indiquent en

TABLEAU IV
Evolution comparée des revenus pétroliers des pays membres de l'OPEP

	1974	1976	1978	1979	1980	% $\frac{1980}{1979}$
Libye	5 999	7 500	8 400	13 900	23 200	+ 66
Algérie	3 299	3 699	4 589	7 000	11 700	+ 67
Arabie Séoudite	22 573	30 755	32 234	48 435	104 200	+ 115
EAU	5 536	7 000	8 200	11 500	19 200	+ 67
Indonésie	732	3 786	5 200	7 200	10 500	+ 45
Irak	5 700	8 500	10 200	19 200	26 500	+ 38
Iran	21 443	21 837	20 900	20 500	11 600	- 44
Koweït	8 124	7 221	7 952	11 735	18 300	+ 55
Nigeria	6 654	7 715	7 900	15 900	20 000	+ 25
Venezuela	9 271	6 836	5 870	8 851	18 900	+ 113

Source : Calculs effectués à partir des statistiques fournies par PGA, n° 224 du 16.6.1981.

effet une hausse de 66 % d'entre 1979 et 1980, taux égal à celui enregistré entre 1978 et 1979. Calculé par tête d'habitant, il représente l'un des revenus les plus élevés du monde arabe (5 300 \$), après les Emirats Arabes Unis (17 300 \$), le Koweït (13 600 \$) et l'Arabie Séoudite (7 400 \$).

IV. - LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES DU PIB

Faute de données nouvelles, nous nous contenterons de rappeler sur cette question du financement du développement, ce que nous avons écrit dans notre chronique de l'année précédente (5) et qui, nous semble-t-il, reste toujours valable pour l'année 1980, aucun changement majeur ne s'étant produit dans la conduite de la politique du régime libyen.

La question notamment de savoir si la Libye peut être comptée parmi les pays producteurs de pétrole excédentaires en capital-argent, s'il existe dans ce pays un surplus de capital monétaire lié aux rentrées croissantes des revenus pétroliers, demeure toujours posée.

Rappelons que si nous nous limitons à la période 1976-1980, qui coïncida avec la période d'application du plan quinquennal 1976-1980, l'excédent des recettes pétrolières sur les dépenses globales (fonctionnement et équipement) n'est que de 15 milliards de \$ environ comme l'indique le tableau V ci-dessous. A examiner les chiffres année par année, la Libye n'apparaît pas toujours

(5) Cf. notre chronique précédente in AAN 1979, p. 620 sq.

TABLEAU V
Evolution comparée des recettes pétrolières et des dépenses globales
 (en millions de dollars)

	Recettes pétrolières (1)	Dépenses de fonctionnement (2)	Dépenses d'équipement (3)	Solde (1) - (2 + 3)
1976.....	7 500	1 815	6 300	- 615
1977.....	8 850	1 924	6 300	+ 626
1978.....	9 000	2 445	6 300	+ 255
1979.....	12 000	3 373	6 300	+ 927
1980.....	14 000	4 300	6 300	+ 3 400
Total cumulé	51 350	13 857	31 500	

comme un pays excédentaire et l'excédent n'est pas toujours aussi considérable qu'on veut bien le faire croire. Ainsi l'année 1976 a été marquée par un déficit global de 615 millions \$. Et si un renversement s'opère l'année suivante qui laisse apparaître un excédent de 626 millions de \$, l'année 1978 voit cet excédent baisser de plus de 60%. En 1979, le solde positif augmente à nouveau, se fixant à 927 millions de \$. Il est vrai que les prévisions pour l'année 1980 fixait à 3 400 l'excédent des recettes; mais nous ne savons pas si ces espoirs se sont réalisés.

En fait la question est étroitement liée au problème du mode d'utilisation et d'affectation de la rente pétrolière: le tableau V indique que si les revenus tirés du pétrole ont presque doublé entre 1976 et 1980, les dépenses administratives ont enregistré un taux d'accroissement encore plus élevé, soit 138% durant la même période. Pour ce qui concerne la seule année 1980, le budget de fonctionnement n'a en fait pas été relevé par rapport à celui de l'année 1979, soit une ligne de 3 040 millions \$. Cependant la hausse par rapport à l'année 1978 se situe à près de 40%. Ainsi le quart des recettes pétrolières a été affecté aux dépenses de fonctionnement. Quant à la part du budget consacrée aux investissements, elle a atteint plus de 60% pour la période de réalisation du plan quinquennal 1976-1980. Les sommes affectées au plan quinquennal ont été du reste révisées en hausse à plusieurs reprises. Les crédits alloués initialement s'élevaient à 23 660 millions de \$ pour les cinq années. Ce chiffre a été réévalué une première fois en 1977 en fonction principalement de l'augmentation des coûts des biens d'équipement importés, et fixé à 25 millions de \$ puis révisé à nouveau en 1978 pour être porté à plus de 31 millions de \$. Le secrétaire libyen au Plan, M. Moussa Ahmed Frioua, a annoncé que le budget de développement de la Libye en 1980 s'élèvera à 2 400 millions DL (\$ 8 106,7 millions environ) contre 1 720 millions DL en 1979, soit une hausse de 39,5%. Cependant, en dépit de cette augmentation, le budget de développement restera bien inférieur à ce qui était prévu par le plan de développement 1976-1980. Le secrétaire libyen a précisé que 3 000 à 4 000 millions seraient reportés sur le prochain plan quinquennal de développement 1981-1985.

Si l'on considère que l'avenir de l'économie libyenne, une fois la rente pétrolière épuisée, dépendra principalement des deux activités-clés que sont l'agriculture et l'industrie, il faut reconnaître que l'effort financier réalisé par l'Etat libyen est loin d'être négligeable. Cependant pour apprécier à leur juste mesure les résultats de ces efforts, il ne suffit pas d'aligner les chiffres des projets réalisés, du nombre d'hectares aménagés ou du nombre d'arbres plantés (6). Il faut également tenir compte de la manière dont se répartissent les richesses ainsi créées entre les diverses classes et catégories de la population.

Pour ce qui est de la population vivant de l'agriculture, par exemple, sa part dans la PIB devrait passer, selon les prévisions mêmes du plan quinquennal, de 2,1 % en 1975 à 2,6 % en 1980, soit une hausse dérisoire de 0,5 % en cinq ans. Or, selon le dernier recensement agricole effectué en 1976-77, il y avait effectivement près de 170 000 agriculteurs et selon les derniers chiffres, ce secteur emploie près de 25 % de la population active totale. Le total des terres irriguées, il est vrai, est passé de 1 250 km² en 1968, à la veille de l'instauration du régime républicain à 1 850 km² en 1980, dont le tiers appartient au secteur public (7).

Quant au secteur industriel, qui employait en 1975 quelques 30 000 personnes, sa part dans le PIB passerait, toujours selon les prévisions du Plan 1976-1980, de 2,1 % en 1975 à 4,8 % en 1980 (cf. tableau VI). En fait les

TABLEAU VI
La répartition du PIB par grands secteurs
(en millions DL aux prix courants)

	1970	1975	1976	1980
Agriculture, forestry and fishing	2,6	2,1	2,1	2,6
Petroleum mining	63,1	56,6	57,3	49,4
Manufacturing	1,7	2,1	2,4	4,8
Construction	6,8	10,8	11,1	11,7
Transportation and communication	3,4	5,7	5,7	8,1
Wholesale and retail trade	3,7	5,1	4,8	5,1
Banking and insurance	0,6	2,3	2,2	2,6
Public administration and defense	7,6	7,1	6,5	6,5
Educational services	3,1	2,8	2,7	3,2
Health services	1,2	1,2	1,1	1,3
Ownership of dwellings	4,6	3,1	3,1	3,2
TOTAL	100	100	100	100

Sources : 1) *Statistical abstract of Libya*, Census and statistical Department, Ministry of National Economy.

2) Plan de développement 1976-1980.

(6) Le Secrétaire à l'agriculture, M. Bachir Jaouda, dressait un bilan impressionnant des réalisations dans ce secteur : 300 projets réalisés en 10 ans, 400 millions d'arbres plantés, 5 millions de têtes de moutons, 24 000 ha aménagés, etc. Cf. l'article de P. BALTA dans *Le Monde* (cité plus haut).

(7) J.A. ALLAN. *Libya. The experience of oil*, Croom Helm Ltd, London, 1981, p. 243.

activités spécifiquement industrielles, tout comme les activités de l'agriculture, sont par trop dépendantes des effets directs et indirects de la production d'hydrocarbures pour qu'il soit possible de chiffrer leur contribution exacte à la formation du PIB. Il est fort probable que celle-ci se situe bien en-deçà du niveau indiqué au tableau X. En réalité la source unique d'accumulation demeure l'extraction de la rente pétrolière (50 % du PIB en 1980 contre 57,3 % en 1976), avec comme secteur-relais, celui de la construction qui ne cesse de prendre de l'ampleur (près de 12 % en 1980). Globalement le PNB s'est accru en moyenne de 9,5 % par an, au cours des 4 premières années d'exécution du plan 1976-1980, alors que l'objectif initial était fixé à 10,7 % par an.

..

Sans doute serait-il très difficile et très présomptueux de tirer quelque conclusion claire des éléments d'information bien disparates et ô combien partiels dont nous avons pu faire état dans cette chronique. Cependant il n'est pas interdit d'avancer l'idée que le cas de la Libye est révélateur de ce fait qu'aucun pouvoir politique, aussi déterminé et aussi ferme soit-il ne saurait à la longue se montrer capable de conduire une politique de développement économique, en allant à l'encontre des intérêts majeurs des monopoles internationaux, sans finir par céder sous la poussée irrésistible des lois du marché capitaliste. Cela, le seul examen de l'évolution de la production pétrolière en 1980 en Libye permet de le vérifier.

Larbi TALHA.